



Les Ponts de Cé, commune de 13123 habitants, membre d'Angers Loire Métropole est traversée par La Loire est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

La Ville dispose des nombreux labels de qualité : ville fleurie, ville active et sportive, ville internet.

La municipalité fait également une part belle à la citoyenneté active : conseils de quartiers, plan climat élaboré avec les habitants, budget participatif, journée citoyenne, conseil municipal des jeunes, conseil municipal des enfants...

Elle est dotée d'un budget participatif et d'un plan climat communal élaboré avec les Ponts-de-Céais. Son budget annuel fait également l'objet d'un calcul de son impact climatique.

Sa saison culturelle, la centaine d'associations présentes, les 1800 abonnés de la Médiathèque municipale, les 32 clubs sportifs font des Ponts-de-Cé une ville animée à l'année.

**Lettre de candidature,
CV sont à envoyer par mail
candidatures.rh@ville-lespontsdece.fr**

Renseignements :
Laurent Carpentier, responsable jeunesse
06 74 70 29 67

Sandra Guesdon, responsable RH
02 41 79 75 91

**Date limite des candidatures
15/10/2023**

**Poste à pourvoir :
01/01/2024**

La ville des Ponts-de-Cé recherche pour le service enfance/jeunesse de la direction des services à la population, un coordinateur enfance (H/F) à temps complet - Cadre B

Descriptif du poste : Placé sous l'autorité du responsable enfance/jeunesse, le coordinateur enfance est responsable de la coordination des différents temps d'accueil de l'enfant (périscolaire extrascolaire) et du suivi administratif de ce secteur. Il est le garant de la cohérence des projets mis en œuvre et des fonctionnements des différents sites d'accueil avec le projet de secteur, le projet éducatif de territoire de la ville et du respect de la réglementation en vigueur au sein des accueils collectifs de mineurs. Il assure aussi le suivi administratif du secteur en lien avec l'assistante administrative du secteur et sous la direction du responsable enfance jeunesse.

Activités principales.

Dans le cadre des activités principales inhérentes à sa fonction et à ses missions, le coordinateur assure les missions suivantes :

*** Administratives et comptables des activités péri et extra scolaires**

- Préparation administrative des dossiers de recrutement
- Élaboration des plannings horaires et répartition des équipes d'animation sur les sites en lien avec le responsable de service
- Suivi et reporting des heures des agents du service
- Saisie des déclarations T.A.M des accueils de loisirs péris et extrascolaires
- Application du cadre juridique de l'organisation des ACM (accueils les mercredis), notamment en matière de réglementation, de déclaration, d'affichages, de gestion des dossiers.
- Suivi et gestion des budgets du secteur en lien avec les référents de site
- Réalisation et rédaction des bilans de fonctionnement du secteur
- Mise à jour des outils de communication (interne et externe)

*** Gestion de projet et d'équipe :**

- Accompagnement des équipes pédagogiques des sites
- Priorisation des besoins des équipes et mise en place d'outils pour y répondre
- Garant de l'élaboration et à la mise en œuvre des projets pédagogiques
- Animation de réunions de travail
- Animation ponctuelle de groupes d'animateurs et/ou d'enfants- Accompagnement des référents de sites périscolaires et mise en place d'outils pour faciliter leurs fonctions
- Entretien des Liens avec les partenaires externes (établissements scolaires, jeunesse et sports, associations locales...) et internes (autres services)

Profil :

Diplôme de l'animation BPJEPS (avec UC de direction), Licence Animation ou DEJEPS. Expérience souhaitée dans une fonction similaire – Maîtrise des outils bureautiques – compétence rédactionnelles et comptables – expérience managériale indispensable -

Rémunération : sur la grille du grade détenu catégorie B + régime indemnitaire + CNAS

Conditions de travail : 39 heures avec RTT – Horaires conditionnés aux activités – certains besoins en soirée et environ 4 samedis par an.